

## **ASSEMBLEE DE CORSE**

---

### **DELIBERATION N° 10/170 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES REGIONS EUROPEENNES DES PRODUITS D'ORIGINE : AREPO**

---

#### **SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2010**

L'An deux mille dix, et le vingt-quatre septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme NATALI Anne-Marie à Mme GUERRINI Christine  
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne  
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane  
Mme RUGGERI Nathalie à M. PANUNZI Jean-Jacques  
M. SANTINI Ange à M. SUZZONI Etienne  
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme BARTOLI Marie-France.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la délibération n° 02/76 AC de l'Assemblée de Corse du 22 mars 2002 portant adoption des orientations du développement agricole en Corse,
- VU** la délibération n° 04/276 AC de l'Assemblée de Corse du 26 novembre 2004 portant sur l'adhésion à l'Association des Régions Européennes des Produits d'Origine, AREPO,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**CONSIDERANT** que le recours aux indications géographiques est un instrument efficace d'organisation du territoire et des professionnels et par la même un instrument de développement rural permettant de garantir la viabilité à terme de l'agriculture corse,

**CONSIDERANT** que les indications géographiques, en stimulant la démarche qualitative des producteurs, renforcent de ce fait leur compétitivité en étant génératrice d'une notoriété qui leur permet de mieux négocier la valeur ajoutée des produits concernés,

**CONSIDERANT** que, dans un monde en globalisation continue, où l'ouverture commerciale doit progresser au bénéfice de tous, les indications géographiques doivent permettre à l'agriculture européenne de s'adapter à la concurrence accrue en tablant sur la qualité, la variété et la spécificité de ses produits,

### ARTICLE PREMIER :

**CONFIRME** l'engagement de la Corse au sein de l'Association des Régions Européennes des Produits d'Origine, AREPO.

### ARTICLE 2 :

**VALIDE** la contribution de la région Corse de 5 000 € par an.

**ARTICLE 3 :**

**DESIGNE** Mme Viviane BIANCARELLI (membre titulaire) et Mme Christine GUERRINI (membre suppléante) au Conseil des Régions et ce, pour une période de trois ans.

**ARTICLE 4 :**

**DESIGNE** M. Jean-Paul MANCEL (membre titulaire) et M. Don Jean SANTA LUCIA (membre suppléant) au Collège des Représentants de Producteurs et ce, pour une période de trois ans.

**ARTICLE 5**

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 septembre 2010

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

<p><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**L'Association des Régions Européennes pour les Produits d'Origine** a été lancée en 2004 sur l'initiative de la Région Aquitaine.

L'AREPO est un **réseau institutionnel et professionnel** qui compte aujourd'hui **28 régions** issues de 6 pays européens, déterminées à ce que les produits d'origine, étroitement liés à un territoire, ne soient pas noyés dans une « agriculture mondiale ».

### **OBJECTIFS ASSIGNES A L'AREPO**

- Fédérer les régions et les producteurs adhérents à des indications géographiques (Indications géographiques protégées IGP, Appellations d'origine protégée AOP au sens du règlement 2081/92 du conseil du 14 juillet 1992 de la CEE),
- Défendre la notion de produits d'origine dans un contexte économique de mondialisation des échanges et dans un environnement fragilisé, suite aux différentes crises alimentaires qui ont touché l'Europe.

### **MISSIONS DE L'AREPO**

- Promouvoir et défendre les intérêts des régions et des producteurs au niveau européen et renforcer leur représentation auprès des institutions européennes,
- Développer les échanges entre régions,
- Valoriser et promouvoir les démarches d'origine auprès des consommateurs et des relais d'opinion à un niveau européen et international.

L'AREPO, qui est présidée actuellement par la Catalogne, est engagée dans le processus de la réforme de la politique de qualité avec une contribution proactive dans l'intérêt des toutes les Régions et de l'agriculture de l'Union Européenne.

### **ACTIONS MENEES**

- Lobbying à Bruxelles pour une meilleure reconnaissance et un meilleur financement des Indications Géographiques,
- Approfondissement des relations entre les adhérents et recherche d'intérêts communs à défendre,
- Attraction de nouvelles Régions et de nouveaux représentants professionnels pour augmenter la représentativité de l'AREPO,
- Promotion de l'AREPO et du concept de produit d'origine,
- Développement de relations avec d'autres organisations (Slowfood, OGM free...).

### **ORGANISATION DE L'AREPO**

- ***Un double collègue institutionnel/ professionnel*** au sein de l'AREPO,

- **Un comité « Veille technique et scientifique »**, présidé par la région Toscane et dont l'objectif est de **produire des apports détaillés au Conseil d'administration** qui pourra ainsi appuyer la crédibilité de l'AREPO par des décisions documentées (exemple de travaux réalisés : un inventaire des produits certifiés de chaque région, étude comparative des mesures liées à la qualité des produits dans les Plans de Développement rural des régions adhérentes, proposition amendements aux règlements...),
- **Un comité promotion**, co-présidé par les régions Midi-Pyrénées et Catalogne dont l'objectif est double. Il s'agit bien évidemment de mieux faire connaître cette association notamment par la création d'un site Internet qui sert non seulement de vitrine pour l'AREPO et ses régions adhérentes mais également de forum. Mais cette commission travaille également à la mise en place d'une promotion collective des produits d'origine des régions partenaires (exemple de réalisations : en 2008, organisation à Bruxelles, d'un buffet de produits d'origine auquel a participé Mme Fischer Boel, Commissaire Européen à l'agriculture ; une manifestation identique avait été réalisé en 2006 en présence du directeur du développement rural à la DG AGRI, ainsi que de nombreux membres de la Commission Européenne...).

Ces travaux en termes de représentativité et de lobbying apporte une légitimité à cette association sur le plan européen et lui permet de prendre part, tout au moins au niveau consultatif en rédigeant des contributions, aux évolutions en matière de politique communautaire agricole et de suivre ainsi l'évolution des négociations au sein de l'OMC.

## **PARTENARIAT**

Allemagne : Land de Hesse,

Espagne : Andalousie, Castilla La Mancha, Castille y Leon, Catalogne, Euskadi, Extremadura, Navarre

France : Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne, Centre, Corse, Languedoc Roussillon, Limousin, Midi Pyrénées, PACA, Pays de Loire, Poitou Charente, Rhône Alpes,

Italie : Emilie Romagne, Ombrie, Piémont, Toscane, Valle d'Aoste, Venetie

Portugal : Açores.

Pologne : Poméranie

## **INTERET POUR LA REGION CORSE**

- L'adhésion de la Région Corse à cette association correspond parfaitement à la volonté de la Collectivité Territoriale de Corse de placer la qualité comme l'un de ses axes forts en matière d'interventions agricoles.
- De plus, la participation à cette association en lien direct avec les instances européennes permet non seulement d'être informé des orientations communautaires en matière de politique de qualité (modification des règlements par exemple) mais également d'être force de propositions et de lobbying.

## **Budget Corse :**

- Coût total 5 000 € par an de cotisation versée par la CTC.